

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION 236 rue du FOUR**

N°36

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT en raison d'un déménagement par la société PEYSSON à l'aide d'un camion de 3,5 tonnes, 236 rue du FOUR.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison d'un déménagement effectué par la Société PEYSSON lieu-dit «236 rue du FOUR» concernant l'habitation de madame GUILLEUX, la circulation sera interrompue le 01 mars 2021 de 08H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Monsieur le policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise PEYSSON sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à:
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 15 février 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION